

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 A 20 H

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire : Monsieur Jean-Pierre BOUTTER

**Présents** : Jean-Pierre BOUTTER, Claude GIROD, Antony BOISSON, Jacques CACHOT, Richard CANQUE, Isabelle HOUTART, Guy MULLOT, Christophe BUGUET, Emilie FERRAND

**Absents et excusés** : Juliette CANQUE (pouvoir donné à Richard CANQUE), Alain LABET (pouvoir donné à Emilie FERRAND).

**Secrétaire de séance** : Isabelle HOUTART

**Quorum** : obtenu

### **I - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 Juin 2022 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2022.

### **II – ONF : délibération : orientation de la gestion pour la révision d'aménagement de la forêt communale :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document intitulé « Forêt communale de Rotalier : Note de présentation de la forêt et orientation de gestion » établi par l'Office National des forêts, et après en avoir délibéré, demande à l'unanimité des présents :

- à concentrer les investissements sur les zones à fertilité moyenne à forte ■ à investir sur l'ensemble de la forêt, même dans les secteurs de faible fertilité où un retour sur investissement est hypothétique,
- à continuer les coupes d'amélioration dans les sapinières sans anticiper un renouvellement mais être réactif en cas de dépérissement ■ anticiper un dépérissement en renouvelant des sapinières qui n'ont pas atteint leur optimum économique,
- à retenir une sylviculture extensive sur les zones à faible et très faible fertilité ou (et) d'accessibilité difficile sans investissement dans le renouvellement autrement que par le dosage de la lumière lors des coupes en évitant des interventions homogènes sur l'intégralité d'une parcelle ■ à traiter de façon homogène les parcelles en acceptant qu'à terme un renouvellement par parcelle soit à mener avec pour corollaire des investissements, même si moins élevés que pour les zones à fertilité moyenne à forte.
- à avoir une programmation des coupes qui prévoit la possibilité d'adapter la surface effectivement marquée dans une parcelle à la demande en bois et à l'état du peuplement en se donnant la possibilité de ne pas intervenir dans les zones de faible fertilité ■ à avoir une programmation des coupes par parcelles entières indépendamment de la demande en bois, quitte à accepter une minoration des prix liée à des faibles prélèvements par hectare.
- pour les unités de gestion suivantes le classement qui figure dans le tableau ci-dessous

Proposition de classement (voir carte)	parcelles	Surface en ha	Classement retenue		
			Hors sylviculture à vocation écologique	Ilots de senescence	Irrégulière
Hors sylviculture à vocation écologique HSYEC	16	1,47			
	17	1,63			
	34	1,34			
	35	2,38			
	36	2,1			
	Total	8,92			
Ilots de senescence ILS	16	0,88			
	32	1,74			
	33	1,75			
	34	1,69			
	35	0,56			
	Total	8,19			

### **III – Lavoir des Rhuys : délibération : travaux complémentaires :**

Dans la continuité des travaux de réfection du lavoir des Rhuys, il apparait nécessaire de rénover les joints de pierre sur la partie extérieure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés:

- ACCEPTE le devis de la SAS GUILLOT Roger de La Chailleuse pour un montant de 2 016 € HT soit 2 419.20 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

### **IV – EPAGE : nomination d'un référent communal :**

L'EPAGE souhaite avoir un interlocuteur de proximité à Rotalier concernant la gestion de l'eau du bassin versant de la Seille.

Référent : Anthony BOISSON

Suppléant : Christophe BUGUET

### **V – Problèmes d'écoulement d'eaux pluviales :**

Un habitant fait part d'un problème d'écoulement des eaux pluviales du toit de la salle des fêtes vers sa maison jusque dans sa cave.

L'expert assureur, contacté en 2020 pour ce même problème, avait informé le Maire que ce n'était pas de la responsabilité de la Commune. Il appartient à cet habitant de dimensionner ses chéneaux et gouttières afin de récupérer l'ensemble des eaux pluviales.

### **VI – Travaux de déploiement de la fibre optique :**

En août, l'entreprise en charge des travaux de la fibre optique est venue passer des ficelles dans les gaines et a cassé la bordure d'une chambre Télécom. D'autres problèmes sont apparus : trois lampes grillées au centre du village. Le Conseil Municipal prend note de ces problèmes et réfléchit à comment y remédier.

### **VII - Informations et questions diverses**

- Schéma directeur des eaux pluviales :

Il a été remarqué qu'une partie importante des eaux pluviales rejoignait à tort le réseau assainissement. Une étude est menée par la CCPJ pour définir un schéma directeur des eaux pluviales de Rotalier vers la station d'épuration de Vercia. La répartition des dépenses se ferait comme suit :

CCPJ :	68 190 €	85.60 %
SMEA :	6 135 €	7.60 %
Vercia :	2 675 €	3.40 %
Rotalier :	2 675 €	3.40 %

Des contrôles seront ensuite effectués par la CCPJ.

- Subvention accordée :

La subvention concernant la réfection de la VC1 (Route de Rosay) est accordée. Nous sommes dans l'attente des conventions (Commune/ONF).

- Chalet de La Combe :

Les travaux sont terminés. Des panneaux d'informations sont en cours d'élaboration (flore, faune, carte de randonnées, etc...).

- Travaux terminés :

- Chemin de la Channée,
- Parking de la Mairie,
- Signalétique de circulation dans le village.

- Problème lié à la chaleur estivale :

- Absence des eaux de La Doye aux Epinoux,
- L'eau de La Doye doit prioritairement alimenter les fontaines,
- Chacun doit prendre conscience que même si cette eau est gratuite, elle ne doit pas être gaspillée.

- Animaux domestiques en liberté :

Devant la recrudescence des animaux errants ou en divagation et suite aux plaintes de plusieurs habitants, le Maire a adressé un courrier à tous les propriétaires de chiens/chats pour leur demander de surveiller leurs animaux (crainte des promeneurs, risque d'accidents).

- Sapins dangereux aux étangs (Route de Vercia) : Le Maire relance le prestataire pour qu'il vienne au plus tôt couper ces arbres.

- Tags sur le mur aux Tilleuls : Suite à la présence de tags sur le muret du site des Tilleuls, le Conseil Municipal réfléchit à sa remise en état.

- Eclairage public : Face à l'augmentation du prix de l'électricité, le Conseil Municipal envisage d'éteindre l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures du matin.

- Friches privées : Le Conseil Municipal rappelle à chacun l'obligation d'entretenir autour de sa maison (50 mètres) afin d'éviter les incendies et la prolifération des reptiles.

Le Maire,  
Jean-Pierre BOUTTER

La secrétaire de séance,  
Isabelle HOUTART



